



RURALITES ET DEVELOPPEMENT

CONTRIBUTION DE LA FNFR A LA LOI SUR LA RURALITE

FEVRIER 2003

Fondée en 1946 par Tanguy Prigent, Ministre de l'agriculture, la Confédération Nationale des Foyers ruraux est l'un des grands mouvements d'éducation populaire en France. Elle regroupe aujourd'hui plus de 2600 foyers ruraux et associations de développement et d'animation rurale à travers 70 fédérations départementales et 19 unions régionales, implantées tant en métropole que dans les DOM (Martinique, Réunion, Mayotte).

250 000 adhérents, dont 30 000 administrateurs constituent le tissu de base de la FNFR, dont les actions touchent environ un million d'usagers. Les différentes structures du mouvement emploient l'équivalent de 1200 professionnels à temps plein.

Depuis sa création, la FNFR soutient l'idée d'un développement global en milieu rural : les foyers et associations visent à rassembler l'ensemble des habitants des villages, quelles que soient leur origine ou leur profession.

Les associations adhérentes de la FNFR et de sa fédération sœur, la FNSMR (Fédération nationale du sport en milieu rural), sont implantées au cœur des territoires ruraux, du périurbain aux zones de déprise rurale. Elles sont majoritairement généralistes : elles regroupent les activités qui font la vie et le tissu social dans les communes. Dans les villages, dans les associations, sont donc organisées - le plus souvent bénévolement - des dizaines de milliers d'actions en faveur :

- des enfants, des adolescents, des personnes âgées,*
- du lien social et de la solidarité entre toutes les populations,*
- de la pratique et de l'accès à la culture,*
- de la participation des citoyens au développement de leur territoire,*
- de la pratique sportive et du tourisme,*
- de l'éducation et de la formation, etc...*

Cette contribution est donc celle qui émane d'un mouvement associatif implanté en milieu rural. Modeste, réalisée dans des délais rapprochés, elle est essentiellement assise sur l'expérience, les réflexions et les contributions de responsables associatifs bénévoles, femmes et hommes qui se sont mobilisés dans toute la France à cette occasion.

Fidèles à l'esprit des Universités Rurales, ils ont tenté de relier leurs savoirs d'action, tirés de leur expérience d'entrepreneurs de projets, d'élus locaux, de simples militants, avec ceux issus de leurs rencontres avec des chercheurs, avec d'autres réseaux associatifs, avec d'autres pays.

RURALITES ET DEVELOPPEMENT

*La mondialisation coexiste avec la renaissance de ce qu'on peut appeler des « économies territoires », dont la compétitivité repose largement sur des formes de coopération et des capacités d'apprentissage hautement spécifiques. (...)
Dans le contexte économique actuel, la compétitivité d'un tissu local peut reposer sur sa spécialisation, mais elle résulte surtout de sa qualité d'organisation et de sa capacité à favoriser les apprentissages collectifs.*

Pierre Veltz

*Des lieux et des liens
Le territoire français à l'heure de la mondialisation
Ed. de l'Aube, 2002*

*Ce qui serait souhaitable pour le milieu rural ces dix prochaines années ?
Créer un nouveau tissu social, tout ou presque est à faire.
Créer une ambiance de village constructive, perdre les anciennes habitudes, l'esprit de clocher. Dépasser les frontières communales, aller vers les intercommunalités et les pays.
Monter des projets communs, mutualiser les moyens et les compétences.
Echanger, partager, développer la solidarité.
Créer, innover, construire ensemble.*

Président d'un foyer rural
et d'une fédération départementale des foyers ruraux

1 - CAMPAGNES ET VILLES

Les constats sur les mutations à l'œuvre au sein des territoires ruraux français sont aujourd'hui globalement bien connus et partagés. Repérée depuis maintenant plus d'une décennie, la « renaissance rurale » offre des facettes contrastées. Le rural « profond » (la ville a plus de 40 minutes) continue de s'étioler, pendant que la périphérie large des métropoles - et du réseau des petites villes qui leur sont maintenant liées - accueillent nouvelles populations et nouvelles activités.

Interrogés, les français déclarent maintenant majoritairement préférer habiter à la campagne plutôt qu'à la ville. Mais les élus ruraux le savent bien : un couple jeune ne s'installe durablement en milieu rural que s'il peut y trouver un double emploi dans un rayon de 40 minutes, un logement à louer, une crèche, une école, des services publics, des commerces de proximité et, peut-être surtout, s'il y trouve de la vie. Les déserts culturels et relationnels ne retiennent ni n'attirent plus grand monde, pas plus d'ailleurs les jeunes retraités que les jeunes de 20 ans.

Les entrepreneurs de petites, voire de très petites entreprises - celles qui créent les emplois aujourd'hui - ont assez logiquement le même raisonnement. Une fois réglées les deux questions clefs de l'implantation physique de leur entreprise et de son accès aux réseaux de communication et donc aux marchés, leurs attentes personnelles (ils vivent là !) sont identiques à celles de leurs potentiels collaborateurs ou associés : un tissu relationnel dense et ouvert, une vie culturelle riche, mais qui n'a pas besoin de singer la ville, des services publics de qualité et de proximité.

En affinant l'analyse, si la distance à la ville fait beaucoup, elle ne dicte pas tout. Des communautés de communes situées en rural « profond » ont su enrayer leur dépérissement en mobilisant leurs forces vives, en valorisant leurs ressources et en établissant les

connexions indispensables avec le grand large des métropoles. Si les exemples sont encore peu nombreux, ils démontrent qu'il n'existe pas de fatalité géographique du déclin.

Ailleurs, des zones péri-urbaines étendues ont vu leur richesse et leurs emplois s'accroître, leur population augmenter : pourtant, elles sont souvent devenues difficiles à vivre. Le paysage est mité, l'environnement dégradé, les tensions latentes ou à vif entre jeunes et moins jeunes, anciens et nouveaux résidents, insérés et précaires. Apparaissent alors des comportements simplement consuméristes, mais aussi incivils, de repli, voire de violence. Ce n'est pas non plus la règle : les réussites tiennent là encore d'abord à l'alliance réussie des énergies de différents acteurs (élus, forces vives économiques, associations, agents de l'état) sur un territoire qui a du sens.

La rupture entre rural et urbain n'est plus franche. Beaucoup de ruraux se déplacent pour travailler des petites villes jusqu'aux zones périurbaines des métropoles. Et le rural « pur », très présent dans l'imaginaire collectif, fait toujours rêver urbains et rurbains.

Cette proximité ne fait pas disparaître les différences : il existe sur les territoires ruraux un patrimoine inestimable de cultures, de pratiques sociales, de relations, de rapport au temps - on prend encore son temps dans un monde où tout va vite - de rapport à l'espace, de goûts et de saveurs.

Débarassé des vieux clichés qui le travestissent, ouvert sur le grand large, ce patrimoine est fertile. Son uniformisation, son affadissement, signeraient l'appauvrissement de tous.

De plus, les figures de la modernité ne se cantonnent pas toujours là où on l'imagine.

2 – ÉCONOMIE ET ASSOCIATION SUR LES TERRITOIRES RURAUX

Le point de vue d'un acteur associatif d'éducation populaire est par nature un peu différent de celui qui porte une approche sectorielle (l'agriculture, les services, les réseaux de transport et de communication, le foncier, l'habitat, le social, etc.). Les bénévoles n'ont pas d'intérêt particulier propre autre que celui de citoyens d'un territoire.

En milieu rural, ils rassemblent dans leurs associations toutes les catégories des habitants d'une commune : jeunes et retraités, ouvriers et cadres, agriculteurs et employés, femmes et hommes, élus et chômeurs, anciens et nouveaux résidents. Ils ont seulement la pratique et l'expérience de ce qui fait « tenir ensemble » un village, une communauté de communes, voire un pays.

Ils ont aussi - parfois, pas toujours - la pratique et l'expérience de ce qui permet son développement. Ce point de vue a des liens, mais ne se confond pas avec celui des élus et des aménageurs. Il ne se confond pas non plus avec celui des acteurs économiques et de leurs structures de représentation et d'appui, ni enfin avec celui des représentants de l'Etat et des services publics et sociaux. Il y a 20 ans, la contribution attendue d'un mouvement associatif aurait pu être celle du supplément d'âme et de culture qui complète les bénéfices espérés d'une politique territoriale ou sectorielle.

Aujourd'hui, la mondialisation change la perspective.

Le tissu économique rural - qui a ses singularités - est maintenant lié aux courants de l'économie mondiale. Les ruraux ne se pensent pas - ou plus - contre la ville, mais cherchent la bonne distance. Les pratiques culturelles locales résonnent avec celles des grands courants mondiaux de la culture et de l'échange. Le rural ne peut plus se passer du mondial.

Mais l'inverse est vrai également.

En effet, à côté des grandes entreprises et de leurs réseaux de PME, de plus en plus mobiles à l'échelle de la planète, qui s'implantent et quittent les territoires au gré des marchés et des avantages comparés (une usine coréenne passe par la Lorraine pour repartir en Chine), se développent *aussi* des entreprises très performantes, profondément territorialisées. Elles sont marchandes, agricoles, solidaires ou sociales. Et comme le dit un responsable : « *si une activité peut partir de trois fois rien, elle naît rarement n'importe où* ».

L'analyse de leurs réussites montre qu'elles tirent leurs avantages comparatifs des atouts potentiels considérables d'un territoire vivant, où les échanges interpersonnels sont riches, denses et variés.

Aujourd'hui comme hier, la naissance, la survie et le développement d'une activité dépendent toujours - outre l'accès au capital de départ - du capital humain *et* relationnel de celle, de celui ou de ceux qui se lancent. Elles dépendent aussi toujours de l'analyse des besoins réels des clients (ou des usagers) d'un service ou d'un bien. Mais aujourd'hui on le sait, la pérennité d'une activité dépend essentiellement de la capacité d'innovation, de l'anticipation fine de l'évolution des besoins *et* de la vitesse de réaction aux changements.

Pour assurer cette veille, l'Internet et l'accès aux réseaux de communication, d'information et de recherche-développement structurés sont indispensables. S'ils étaient disponibles partout (ce qui n'est pas encore le cas) ils devraient mettre tous les territoires comparables sur un pied d'égalité.

Ils ne le sont pas.

Un(e) entrepreneur de PME tonique, comme l'initiateur (-trice) d'un réseau de crèche itinérante en plein développement dira que l'essentiel se capte dans le tissu interstitiel des relations, des réseaux personnels et des échanges informels. C'est là que l'on apprend ce qui va créer l'activité et la richesse : un besoin émergent, la réputation d'un fournisseur ou d'un futur collaborateur, le résultat de recherche pointue éclairci par le lycée technique ou l'IUT voisin, l'idée astucieuse expérimentée ailleurs, le réseau pour monter à la bonne porte le dossier qui ira bien, et enfin, mine de rien, la reconnaissance.

Paradoxalement, la vitesse de réaction, si essentielle dans un monde globalisé, se cultive d'abord par l'inscription dans le temps long des réseaux interpersonnels de partage et d'échanges, pour peu que le réseau soit ouvert sur le global. Paradoxe encore, la mondialisation pourrait révéler que la richesse et la densité des liens sociaux seront essentiels dans ce qui fera demain la vraie richesse des nations et de leurs territoires.

Ces analyses, brièvement résumées ici, sont exprimées avec des mots proches aussi bien par des chercheurs attentifs aux liens entre économie et territoires que par des responsables associatifs et des élus de terrain. De plus en plus nombreux, ils établissent aujourd'hui les liaisons entre la mobilisation des habitants sur des projets (qu'ils soient culturels, sociaux, sportifs, solidaires...), et la création de nouvelles activités, le retour des jeunes diplômés, l'accueil de populations nouvelles.

C'est en partant de cette expérience que le mouvement des foyers ruraux se sent fondé à formuler quelques propositions pour le milieu rural. Souvent modestes (soutenir le bénévolat est par exemple d'un rapport coût/efficacité sans concurrence), parfois plus ambitieuses, elles tournent toutes autour d'une visée : favoriser l'activité, la vie et le lien social entre toutes les populations vivant ou arrivant en milieu rural.

3 – SEPT ENTREES POUR DEVELOPPER LES TERRITOIRES RURAUX

1. LES TERRITOIRES DE DEBAT ET DE DECISION

En milieu rural, le mouvement des intercommunalités est irrépessible. Celui des pays est un mouvement de fond : territoires urbains et ruraux ont trop besoin chacun des ressources de l'autre. Au plus près des citoyens, si elles ne renient pas l'identité des villages qui la composent, les intercommunalités sont le premier échelon clef, celui qui commande tous les autres. Toutes les mesures visant leur développement sont utiles. Cependant, une condition est essentielle : les territoires ruraux, communautés de communes, pays, communautés d'agglomérations parfois, doivent se doter d'une vision débattue et partagée, celle qui fonde les réelles stratégies de développement. Et pour l'atteindre, personne n'est de trop.

- La loi doit permettre aux représentants du monde associatif¹ et du monde socio-économique d'être associés en tant que tels à la table des délibérations des intercommunalités.

Aujourd'hui, ces forces vives n'y ont aucune place. D'un point de vue économique, social, culturel, c'est une perte sèche : c'est l'échange des points de vue, l'habitude de travailler ensemble qui crée les liens, suscite les idées neuves, génère le développement. L'accroissement des compétences des intercommunalités est le bienvenu, mais comme le souligne le Président de l'une d'entre elles : « La nouvelle tendance pour les intercommunalités, ce serait de créer tous les services. Les élus répondent, mais au bout... le pays est mort. Ce n'est pas ça qui crée la vie... on susciterait plutôt les effets pervers d'un consumérisme aggravé ».

Echo de bénévole : « Si la communauté de communes embauche un spécialiste de la culture ou du sport, elle réalise les actions... et elle stérilise le territoire, elle décourage les initiatives, la possibilité que de nouveaux ou de nouvelles responsables émergent. A terme, c'est catastrophique ! Par contre, là ou un réel partenariat a été mis en place, tout le monde y a gagné ».

Un tissu associatif de qualité n'est pas présent partout, tous les élus ne sont pas innovants, actifs, ouverts, dynamiques ? Raison de plus. Comme le relève justement un fin syndicaliste : « là où il y a réellement quelque chose à négocier, vous verrez, des négociateurs (-trices) apparaîtront ».

- La mise en place de dispositifs « d'apprentissage partagé » au niveau des pays doit être encouragée et soutenue.

Les territoires ruraux ont – plus que d'autres peut-être – un besoin de prospective, de matière grise partagée, de croisements entre savoirs issus de l'action et savoirs issus de la recherche, de débats entre acteurs. A l'instar par exemple des Universités Rurales portées par le Mouvement des Foyers ruraux, des dispositifs d'apprentissage ouverts, adaptés aux territoires ruraux et inspirés des réussites de l'éducation populaire devraient être de nouveau encouragés. Peu coûteux, leurs effets sont considérables à terme : l'histoire de la modernisation de l'agriculture française (ou danoise) est éloquent à cet égard.

L'enseignement agricole pourrait de nouveau y prendre toute sa place : il y retrouverait d'ailleurs là une des racines profondes qui ont fondé son identité et son succès.

- La loi doit assurer l'égalité entre les communautés de communes et les communautés d'agglomération.

Aujourd'hui un habitant de la première - qui habite le plus souvent en milieu rural - est pénalisé par l'Etat par rapport à son voisin qui habite en communauté d'agglomération (par le biais de la Dotation Globale de Fonctionnement). Cette pénalisation n'a pas de réelle justification et doit disparaître.

2. L'ACCES AUX MOYENS POUR AGIR

Ce n'est pas l'argent pour les projets qui fait défaut, ni les guichets, mais son accès. Un exemple parle à beaucoup en milieu rural : comme l'a récemment souligné le Ministre Hervé Gaymard devant le Sénat, la France a reversé à Bruxelles en 2001 la somme de 289 millions d'euros non utilisés, au titre du 2^{ème} pilier de la Politique Agricole Commune. Parole de bénévole sur le terrain : « On ne réclame pas l'aumône pour mettre en place des actions

¹ En prévoyant explicitement la place des femmes et la place des jeunes.

de service public. Quémander en permanence est humiliant, épuisant, décourageant ». Dit autrement : « Il y a bien de l'argent pour les projets poulets, il n'y en a jamais pour les projets poussins ». Aussi, les dispositions suivantes pourraient être prises :

- La mise en place d'agences régionales² (avec des antennes ayant pouvoir de décision aux différentes échelles des territoires) qui disposeraient de moyens globalisés utilisables par des procédures simples, lisibles, accessibles.
*Comme contributeur, au nom de l'équité et de l'expérience de féodalités parfois vite reconstituées, un Etat déconcentré, vif et efficace est attendu au côté des collectivités territoriales et des fonds européens. Mais les procédures et les habitudes doivent changer avec la mise en place de programmes globaux : les multiples guichets, les innombrables et épais formulaires, les non moins innombrables règles explicites (et pire, souvent implicites), ne reflètent fréquemment que les partages de territoire des administrations centrales. Ces procédures sont malheureusement parfois imitées par certaines collectivités locales, avec l'arbitraire politique en sus.
Si l'Etat central met en place des Directives Nationales d'Orientation, qui devraient aller dans le bon sens en laissant une réelle marge de réactivité et de souplesse à ses agents sur le terrain, des déblocages similaires sont attendus des Conseils régionaux et généraux.*
- La création, à titre expérimental, de fondations novatrices sur un territoire, réunissant fonds publics ou semi-publics (Caisse des dépôts, Conseil régional...) et fonds privés d'origine bancaire, mutualiste, solidaire.
La réflexion sur l'accès à « l'argent pour un projet » doit en effet être poussée plus loin. La FNFR préconise d'examiner la souplesse des fondations, les enseignements venus du Sud, comme la banque de développement Grameen, ou du Nord comme par exemple la Caisse Solidaire du Nord-Pas de Calais.
- Des dispositions réglementaires doivent accroître les capacités d'ingénierie de développement au service des territoires ruraux : les territoires les plus fragiles doivent bénéficier d'un plus en matière grise.
Des structures, dont le support peut être très varié, apportent un appui efficace aux porteurs de projets ruraux dans beaucoup de régions en Europe. En s'inspirant des modèles les plus souples et les plus efficaces, des ressources en matière grise pourraient être mises en place au services des porteurs de projet. Imposer un modèle unique irait contre le sens profond de la décentralisation et de la déconcentration. Mais le besoin existe partout.
- Les exonérations coûtent cher et leurs effets sont rarement probants sur le long terme. Les moyens économisés ici pourraient utilement être redéployés au soutien à l'émergence de projets.

3. SERVICES ET SERVICES PUBLICS : LE SOCLE QUI SOUTIENT LE TOUT

Le cri du cœur de tous les acteurs interrogés est absolument unanime : sans services publics de qualité et de proximité, les milieux ruraux meurent. Sans services de qualité aux personnes (crèches adaptées, accueil des enfants après l'école, centres de loisirs, santé,...), sans commerces de proximité, plus grand chose ne retient la glissade : les jeunes s'en vont et ne reviennent pas, les entrepreneurs s'établissent ailleurs, les enfants d'agriculteurs sans conjoints ni voisins quittent la terre, les jeunes retraités ne s'installent pas.

Confronté à des difficultés voisines, le Québec a adopté le 5 décembre 2001 une Politique nationale de la ruralité. Ambitieuse, elle a été saluée par l'ensemble des acteurs ruraux. Outre l'établissement d'un « pacte rural » sérieusement doté³, elle prévoit en premier lieu une « clause territoriale » qui assure la prise en compte des caractéristiques des milieux ruraux dans les décisions du gouvernement.

La future loi sur la ruralité pourrait s'en inspirer, notamment en ce qui concerne la sauvegarde des services publics. Aussi, nos propositions sont les suivantes :

² ou de Missions regroupant plusieurs programmes dans la perspective du double mouvement de la décentralisation et de la mise en œuvre de la loi organique financière en 2004.

³ 90 Millions de \$ (Cnd) sur 5 ans, soit environ 55 millions d'€ pour une population cible de 1,6 millions de ruraux.

- Inscrire une clause territoriale dans la loi sur la ruralité prévoyant la prise en compte de la ruralité dans toute décision concernant l'évolution de l'implantation d'un service public : école, poste, hôpital, perception, gendarmerie.
- Faciliter l'initiative associative et solidaire pour la création et la gestion de services de qualité : crèches, cantines scolaires, équipement sportifs, équipements culturels.
Un exemple très simple en donne l'illustration : la cantine scolaire. Ici a pu être créé, à l'initiative du tissu associatif et d'un groupement d'agriculteurs, un service de cantine scolaire de qualité, économique, proposant aux enfants une cuisine goûteuse, appréciée, utilisant les produits locaux, créant du lien social, de la valeur, transmettant une culture. Un peu plus loin, dans des conditions comparables, un appel d'offre vite bouclé donne le marché à une très grande entreprise de restauration collective. Les prix de revient sont comparables. Pas les effets.
- Faciliter la création, avec des formes et des supports variables selon les territoires, de maisons de service public de proximité en milieu rural.

4. JEUNES RURAUX ET JEUNES AGRICULTEURS

Il n'y a pas que les jeunes agriculteurs qui s'installent de moins en moins au fin fond du milieu rural. C'est le cas des jeunes tout court et en particulier des jeunes diplômés. Un couple qui ne trouve pas d'emplois qualifiés ne (re)viendra pas.

Une politique de la ruralité conduite par le ministre en charge de l'agriculture - qui possède un atout maître avec le pilotage d'un système éducatif complet - peut difficilement ignorer la question clef de la jeunesse. Même si cela peut bousculer des habitudes, un fait têtue doit donner à penser : malgré les aides, les prêts bonifiés, les formations, la communication, l'appui d'un considérable appareil de développement, l'installation des jeunes agriculteurs est en chute continue et rapide⁴.

Il n'est pas sûr que la solution soit dans la perpétuation de la même chose.

Pourquoi ne pas imaginer que les jeunes agriculteurs auraient peut-être tout à gagner d'une politique d'installation et d'appui aux jeunes ruraux qui soit coordonnée par leur Ministère ? Ce qu'ils perdraient en « avantages » spécifiques, ils le gagneraient comme jeunes adultes, par leur conjoint, par la vie qu'apporteraient leurs jeunes voisins.

Une politique de la jeunesse, cela commence tôt, surtout en milieu rural. Les jeunes parents qui cherchent à s'installer votent avec leurs pieds : les bébés naissent près des crèches. Plus tard, les temps sociaux des jeunes et de leurs parents qui travaillent restent décalés. Aussi la présence d'un centre de loisirs géré par une association est un atout considérable pour un village ou une communauté de communes. De même, l'animation inventive des jeunes adolescents revenus au village en fin de semaine ou en vacances est d'une importance que trop d'élus ne soupçonnent encore pas : les jeunes sont très crus (et devraient être écoutés et crus !) lorsqu'ils évoquent leur ennui, l'absence de reconnaissance de leurs projets, l'absence d'équipement de sports ou de loisirs, de moyens de transports, leur désir de fuite d'un pays qui leur paraît « mort, fait pour les vieux ».

Outre un changement de vision de la politique « Jeunesse » conduite par le Ministère en charge de l'agriculture esquissée ici, les dispositions simples et pratiques suivantes seraient les bienvenues :

- Inciter les collectivités territoriales (communautés de communes, département, région) à établir des partenariats avec le tissu associatif et les organismes sociaux pour organiser des services avec et pour leurs usagers : jeunes parents, enfants, adolescents.

Un système de crèche itinérante en milieu rural, montée avec le soutien de centaines de parents et des élus de trois cantons peut être efficace, peu coûteux, adapté à la situation de chacun et renverser de manière spectaculaire en quelques années une chute démographique soit disant inexorable.

⁴ Sur les seules 5 dernières années, l'installation aidée des jeunes agriculteurs a baissé de plus d'un tiers (8904 en 1997, 5974 en 2001).

- Mettre en place en milieu rural un dispositif adapté de remplacement pour le dispositif Nouveaux Services, Nouveaux Emplois.

Le CIVIS (Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale), réservé aux jeunes ayant au maximum le bac, ne couvre pas les besoins en animateurs qualifiés réclamés très vivement par les bénévoles. Comme le dit l'un d'entre eux « Il faut une disponibilité, avant on avait l'instituteur et le curé, heureusement qu'on a eu les emplois jeunes ! ». Ou encore : « Pour soutenir les bénévoles qui s'épuisent, la tête et les bras, il faut des personnes compétentes et qualifiées ». Par territoire, une évaluation fine des effets induits par le dispositif emplois jeunes peut être établie. Tous les emplois créés ne sont pas « tenables », mais beaucoup de vrais besoins sont révélés. En partenariat avec les collectivités locales, les associations peuvent offrir à des jeunes des emplois stables, utiles, durables, porteurs d'effets induits au service du développement du milieu rural.

- Faciliter la prise de responsabilité et l'engagement des jeunes en milieu rural.

Cette thématique est fortement portée aujourd'hui par le Ministère en charge de la jeunesse et de l'éducation nationale. Des dispositions spécifiques sont à prendre pour appuyer – ou simplement faciliter la vie – des associations accueillant les jeunes et oeuvrant dans les territoires ruraux. Un seul exemple, parmi d'autres : beaucoup de centres de loisirs risquent de disparaître du milieu rural à partir de 2005, car les conditions réglementaires d'encadrement vont devenir inaccessibles aux organisateurs.

5. SOUTENIR LA VIE ASSOCIATIVE : PETITES CAUSES, GRANDS EFFETS

Les bénévoles s'épuisent. Pour un coup de main, un projet thématique, un coup de cœur, ce ne sont pas les bras qui manquent. Pour asseoir dans la durée un tissu associatif vivant et qui se renouvelle, c'est une autre paire de manches.

Les bénévoles et les militant(e)s sont souvent (pas toujours !) des discrets : ils préfèrent agir que discourir. Leurs demandes sont modestes : une vraie reconnaissance de leur rôle - et de leurs acquis et savoirs-faire - pouvoir bénéficier de structures professionnalisées solides sur lesquelles s'appuyer, ne pas s'épuiser en paperasses et démarches, être écoutés là où cela se décide.

Ils ont leur travers : le renouvellement peut être freiné par des reconductions interminables de présidence. Comme les jeunes, les femmes sont loin d'avoir encore la place qui leur revient : elles sont les bienvenues pour participer, parfois beaucoup moins pour représenter ou décider. Pourtant, il n'y a pas de vie associative généraliste qui tienne longtemps sans la présence vigoureuse de femmes pour agir et entreprendre⁵.

Enfin, s'ils restent discrets dans les discours et les campagnes électorales, les bénévoles votent comme tous les citoyens. Vigilants sur l'attention portée par les pouvoirs à leurs projets, leur avis pèse parfois : là où tout le monde se connaît, celles et ceux qui rendent bénévolement service à tous sont écoutés.

Les quelques mesures préconisées ici sont peu coûteuses : le travail d'un(e) bénévole ne coûte rien. Les effets induits sont importants : sur un département, quelques centaines de bénévoles bien formés, reconnus, bien appuyés par une petite équipe de professionnels compétents, valent de l'or pour les territoires ruraux. Ces mesures sont les suivantes :

- Faciliter la formation et la reconnaissance et la validation des acquis de l'expérience des bénévoles. En prêtant une attention particulière à la situation des femmes.

Cela demande quelques crédits. Au-delà des annonces, le FNDVA⁶, qui a tiré à l'origine ses ressources du PMU, n'est pas encore doté comme il le devrait. Les montants en cause sont très faibles dans l'absolu à l'échelle du pays.

D'innombrables femmes en milieu rural exercent un premier métier parfois peu qualifié, mais développent par leur engagement dans la vie associative des compétences souvent pointues, solides et facilement transférables dans le monde du travail. Elles voudraient pouvoir se les faire reconnaître⁷. Cela demande de l'appui en matière grise. Des dispositions législatives existent certes depuis quelques années. Les premiers textes d'application sont parus. Pourtant, les premières expériences sont souvent

⁵ La situation est différente dans nombre d'associations spécialisées (« masculines », comme celles des chasseurs ou des pêcheurs ou « féminines », comme celles à vocation familiale).

⁶ Fonds National de Développement de la Vie Associative

⁷ C'est aussi le cas des hommes naturellement, mais l'expérience montre que les plus fortement demandeuses sont les femmes ayant élevé leurs enfants jusqu'au seuil de l'adolescence.

décevantes. En France hélas, dans la pratique, les institutions de formation et les jurys sont réticents, le mot est faible, à valider des acquis qui n'ont pas été obtenus de manière académique. La mobilisation, en partenariat avec les structures d'appui associatives, des dispositifs de formation d'adultes relevant des ministères de l'agriculture, de la jeunesse et de l'éducation, du travail, des affaires sociales serait la bienvenue.

- Inscrire dans la loi - et donc généraliser - le principe de l'établissement de conventions pluriannuelles d'objectifs entre les acteurs associatifs fédérés et leurs financeurs publics : Etat central et déconcentré, conseils régionaux et généraux, communautés de communes et d'agglomération.

Les bénévoles pour être efficaces ont besoin de professionnels pour les appuyer. Le bricolage - parfois sympathique - ayant vite ses limites, le recrutement de professionnels compétents, motivés et stabilisés est essentiel.

La novation des conventions pluri-annuelles a été initiée par une circulaire du Premier ministre au milieu des années 1990, confirmée fin 2001 et fin 2002 par la même voie. Elle reste fragile : la tentation est permanente de transformer les acteurs associatifs en entreprises de services répondant à des appels d'offres. Ils y perdent leur sens, leur énergie et petit à petit leurs bénévoles. A terme, ne subsistent que des associations totalement professionnalisées, qui ont des vertus, mais rarement celle de mobiliser réellement le tissu social à travers un maillage de bénévoles.

Le temps pris pour un réel débat sur des objectifs et des moyens globalisés à un niveau pertinent (de la communauté de communes au national) est dix fois rattrapé en efficacité, en paperasses multiples évitées, en transparence, en sérénité des deux partenaires, en possibilité d'évaluation sérieuse des objectifs contractés.

- Mettre réellement en application une promesse souvent formulée, jamais tenue : la création d'un statut du responsable bénévole associatif.

Jumelée avec des dispositions fermes sur la limitation des cumuls et les reconductions de mandats, la mise en place de ce statut apporterait un souffle inappréciable de renouvellement et de mobilisation des bénévoles en milieu rural : bien conçu, il devrait d'abord profiter aux femmes.

- Simplifier les procédures : toutes, du haut en bas.

La demande est rituelle. Les promesses, tout aussi rituelles, ne sont même pas tenues : elles sont pulvérisées par l'inventivité débridée des différentes administrations. Mille paroles sur le terrain témoignent de l'exaspération, le mot n'est pas trop fort, des bénévoles qui agissent. « Chaque année, c'est pire ! Un contrat éducatif local, par exemple, c'est bien, mais les procédures sont tellement lourdes et compliquées... on a souvent envie de tout laisser tomber » témoigne une bénévole. C'est peu dire que les citoyens attendent des actes forts de leurs pouvoirs publics.

6. CULTURES ET PATRIMOINES : DONNER DU GOUT AUX TERRITOIRES RURAUX

Les déserts culturels sont des déserts.

Avec leurs mots, les jeunes en parlent tout de suite, tout le temps. Avec leurs mots et des pratiques différentes, les jeunes retraités en parlent tout autant. Le milieu rural se sent encore exclu des circuits et des moyens de la culture d'aujourd'hui. Cela est ressenti d'autant plus durement que les modèles de référence de la culture sont aujourd'hui voisins, que l'on habite Chambéry ou Perquie au fin fond des Landes.

Cela ne signifie pas que les pratiques culturelles, prises au sens large⁸, doivent être les mêmes partout, bien au contraire. La culture est toujours un double mouvement : de mise en valeur d'un patrimoine, de création et d'ouverture. Elle accompagne toutes les activités humaines et donc le mouvement de la mondialisation... mais ce mouvement se traduit aussi par un retour en force des territoires. Parmi d'autres, André Pacher, l'un des inspirateurs des Universités Rurales, l'avait déjà pressenti il y a plus de 30 ans : « connaître son pays pour l'exprimer » est plus que jamais d'actualité pour qui s'intéresse aux ressorts profonds de ce qui fait développement. Cette intuition était également à l'origine de relations historiques entre les ministères de la culture et de l'agriculture. Les actions issues de la convention qui les formalisait se sont enkystées, parfois, dans le seul monde scolaire.

⁸ Il s'agit des pratiques habituellement référencées dans le champ de la culture : la musique, le spectacle vivant, la culture scientifique, la lecture, le conte, les arts plastiques, la langue, la fréquentation des musées, les monuments, la lecture, la danse, le cinéma, le multimedia. Mais il s'agit tout autant des pratiques qui en débordent mais sont aussi au coeur d'un patrimoine : les goûts et les saveurs, les sports et les jeux traditionnels, les produits, les pratiques culturelles en agriculture, les paysages, les parlers, le rapport au temps.

Les aménageurs y pensent peu, ou bien seulement à la fin, mais la culture ne compte pas pour rien dans ce qui rend un territoire attractif : c'est ce qui lui donne son goût, tout simplement. Et une cuisine insipide, même servie dans un restaurant refait à neuf, a rarement retenu grand monde.

Les quelques mesures suivantes s'intéressent donc à la saveur des territoires ruraux.

- Encourager les collectivités locales et les Drac⁹ à soutenir la diffusion culturelle en milieu rural. *Accueillir un spectacle, une résidence d'artiste, démocratiser l'accès à la culture : cela passe par un éveil de qui décide et par l'instauration de réseaux souples alliant bénévoles et professionnels. Ensuite la culture est comme le furet. Elle peut passer ici par un circuit de cinéma itinérant, là par le spectacle vivant d'un artiste reconnu, ailleurs par un festival qui mobilise et fait du bruit. Elle peut aussi passer par des équipements structurants : pas un multiplexe, mais un cinéma lieu de rencontres, pas un stade gigantesque, mais le terrain qui va favoriser la convivialité, pas une Cité des Sciences et de l'Industrie mais un espace culturel multimedia qui permettra d'y accéder. En matière de culture, le tissu rural est une mine d'inventivité : il suffirait parfois juste de connaître ce qui s'est inventé ailleurs pour le réadapter chez soi. Quelques moyens - il n'y a pas de cuisine sans bons produits - et le tour serait joué.*
- Favoriser les pratiques culturelles amateurs. *Les pratiques amateurs sont dédaignées en France, depuis... très longtemps. La geste lyrique autant qu'élitiste d'un André Malraux (qui voulait favoriser l'accès du peuple aux « grandes œuvres » du patrimoine et de la création) parlait très bien à un pays dont les enfants n'avaient jamais beaucoup appris à jouer d'un instrument par exemple, pas plus à l'école qu'à la maison. La situation du sport n'était d'ailleurs pas si différente : il y a encore un monde, d'argent et de considération, entre professionnels et amateurs. Les habitudes changent, bousculées par la vitalité et la soif de pratiquer des jeunes, mais aussi des jeunes retraités. Pratiquer ensemble en milieu rural, c'est essentiel : c'est le vivre ensemble, le plaisir, la rencontre entre les générations et les métiers. Les amateurs se contentent de peu, mais voudraient du soutien : l'accès au répertoire contemporain pour le théâtre ici, l'appui d'un professionnel là, des formations, des possibilités d'échanges et de rencontres.*
- Soutenir la (re)découverte du patrimoine en milieu rural. *C'est l'un des domaines où agriculteurs et anciens résidents, amateurs de vieilles pierres et d'histoires anciennes, robustes cuisinières et défenseurs de l'environnement auraient encore une fois tout à gagner à partager leurs savoirs et leurs passions. Les moyens nécessaires sont (parfois) présents pour la restauration d'un lavoir ou l'inscription dans l'environnement d'un hangar agricole. Ils le sont encore trop rarement pour l'animation du tout. Et pourtant, c'est la prise de conscience collective qui déclenche le plus souvent le sursaut qui va sauver et perpétuer ce qui pourrait disparaître. C'est à dire le ferment de ce qui s'inventera demain.*

7. INSTALLATION, RESEAUX ET CREATION DE NOUVELLES ACTIVITES

Pour habiter en milieu rural, trois clefs forment le sésame : se loger, travailler et voyager sur les réseaux. Les trois sont indissolublement liés. Une jeune femme - ou qui sait son futur conjoint - qui vient créer son emploi en milieu rural (et elles sont plus nombreuses qu'on ne le croit) - cherche un logement à louer, veut se déplacer sur de bonnes routes, accéder partout à son téléphone portable et à l'Internet. « *Le manque de moyens de transport des enfants, des demandeurs d'emploi, des personnes âgées est un plaie en milieu rural* », rappelle une bénévole.

De son côté, l'entreprise qui se développe veut être proche de ses clients et de ses fournisseurs. Les nouvelles technologies permettent que cela se fasse en partie de loin. La valeur est dans la matière grise : avec les réseaux, elle se déplace plus vite que les produits, et parfois plus vite que les hommes.

Mais l'agence graphique *high tech* implantée en plein Saumurois aura très vite besoin, demain, de l'Internet à très haut débit. C'est celui qui fait voyager l'image en trois dimensions et rend voisin le collaborateur ou le client lointain.

Ces constats sont connus de tous. Ils sont simplement rappelés ici parce que les acteurs associatifs sont aussi des habitants du milieu rural : les difficultés de logement, de

⁹ Directions régionales des affaires culturelles, qui sont les services régionaux du ministère de la culture et de la communication.

transports, de communication, d'emploi, ils les vivent tous les jours. Ce qu'il conviendrait de faire est donc bien connu, trois repères sont simplement indiqués ici :

- Permettre l'accès de l'ensemble des territoires ruraux à l'Internet à *très haut débit* à échéance rapprochée.
C'est en soi une mesure phare d'une politique d'équité et d'aménagement du territoire, en supposant enfin réglés les retards exaspérants de la couverture en téléphonie mobile. On ne peut pas mettre des autoroutes partout, certes. Mais, pour une fois, le milieu rural pourrait bénéficier d'un petit plus en matière de communication. Les dernières avancées technologiques le permettent et les coûts ne sont plus pharaoniques. Un tel signal d'avenir donné aux territoires ruraux pourrait faire date.
- Favoriser l'accès des jeunes à l'habitat locatif.
Parole d'un jeune président de communautés de communes : « On vient de finir une étude rétrospective sur le territoire : les villages qui se sont développés sont ceux qui avaient le plus de disponibilité foncière. Du coup, on incite les communes à se lancer dans les Plans Locaux d'Urbanisme. Rénover, c'est bien, mais il faut absolument des petits logements locatifs pour les jeunes ». Les études convergent, les mesures techniques sont connues : il faut simplement les mettre en œuvre.
- Encourager et soutenir les entreprises solidaires, mutualistes et les formes collectives d'emploi.
D'innombrables « petits » emplois commencent dans les interstices, existent, se maintiennent. Ils résultent souvent d'une combinaison astucieuse de métiers ou services, liée à la personne qui les agence. Interrogées, des porteuses de projets disent vouloir créer « une activité viable, vivable et vitale ». Avec un petit coup de pouce, ces femmes (et ces hommes) entrepreneurs, qui s'ignorent parfois, pourraient accéder à l'appui en gestion, à l'aide au démarrage, au crédit, au développement. Si les démarches étaient là encore moins épuisantes, si l'accès aux moyens était plus facile, des territoires ruraux bien organisés auraient les ressources relationnelles qui pourraient compenser bien des handicaps. Des dispositifs rendant plus souples les démarrages d'activité, plus facile les partages d'employeurs seraient les bienvenus.

Les sept entrées choisies dans cette contribution sont loin de donner toutes les clefs pour développer les territoires ruraux. D'autres auraient pu être choisies, certaines ont été laissées de côté : un texte doit savoir s'arrêter. Ce n'est que le point de vue d'un mouvement d'éducation populaire, à un moment donné de sa réflexion et de ses pratiques. Une conviction l'anime en tous les cas plus que jamais : c'est de l'échange et de la confrontation des points de vue que se défrichent les pistes d'avenir.